



VILLE DE  
NOTRE-DAME-  
DES-PRAIRIES

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies :

QUE le rôle de perception général est déposé au bureau de la directrice du Service des finances et trésorière, le 12 février 2026, et que les comptes de taxes seront expédiés dans les délais impartis par la loi, le tout en conformité avec l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ à Notre-Dame-des-Prairies, ce 12 février 2026.

Nicole Perreault  
Directrice du Service des finances et trésorière

